

Bulletin de salaire

Paie Du : XXX

Paiement le : XXXXXXXXX

Net à payer

Mode de paiement:

1762,44 EUROS

VIREMENT 1 XXXXXXXXXXXXXXXX

Adecco

7 rue du Commerce
49360 MAULEVRIER

Tél. XX XX XX XX

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXX

Page : 1/2

	Libellés	Heures ou Bases	Employeur Taux	Montant	Taux	Gains	Retenues
2	1 AGENT DE PRODUCTION		3	22 Trent.	116,00	du 01/04 au 22/04	
	1 AGENT DE PRODUCTION			8 Trent.	35,00	du 25/04 au 30/04	4
5	001 HEURES NORMALES	140,00			12,00	1680,00	
	002 H.SUP 25 %	4,00			15,00	60,00	
6	022 HRES JF NON TRAV. P/F	7,00			12,00	84,00	
7	286 Petits DEPLAC. (Soumis)	10,00			3,25	32,50	8
9	006 13EME MOIS	36,75			1,00	36,75	
10	007 I F M	1473,25			10,000 %	147,33	
11	013 CONGES PAYES	1620,58			10,000 %	162,06	
12	110 CET Vers. Prime	1,00					36,75
	111 CET Vers. IFM	1,00					147,33
	117 CET Déblocage	1,00				250,00	
	** SANTE **						
	Sec Soc Mal Mat Inv Dec	2268,56		294,91			
	Prev acc travail décès TA	2268,56		10,44	0,400 %		9,07
13	Complémentaire santé	147,00		8,81			8,81
	Prévoyance maladie TA	2268,56		2,68	0,102 %		2,31
	** ACCIDENT DU TRAVAIL **	2268,56		39,47			
	** RETRAITE NON CADRE**						
14	Securité sociale plaf	2268,56	15	193,96	6,900 %		156,53
	Securité sociale déplaf	2268,56		43,10	0,400 %		9,07
	Complémentaire tranche 1	2268,56		89,38	3,930 %		89,15
	Contribution d'Equilibre Général TA	2268,56		29,26	0,860 %		19,51
	FAMILLE SECU SOCIALE	2268,56		119,10			
	ASSURANCE CHOMAGE	2268,56		92,56			
	COTIS CCN DONT FSPI	2268,56		24,28			
	AUTRE CONTRIB EMPLOYEUR			103,53			
	ALLEGEMENT COTISATIONS			284,28			
17	060 Réd. cotis. sal. HS	60,00			11,310 %	6,79	

Ce bulletin de salaire est fictif et ne peut pas refléter la réalité.
Les taux sont donnés à titre indicatif.

Adecco décode votre bulletin de salaire

Bon à savoir !

Sur l'application Adecco & Moi, retrouvez chaque mois vos bulletins de salaires électroniques.

Vous trouverez dans votre bulletin de salaire, les éléments suivants :

- 1.** _____
Mode de paiement de votre salaire (virement ou chèque).
- 2.** _____
Qualification(s) indiquées sur votre (vos) contrat(s) de mission.
- 3.** _____
Nombre de jours calendaires de votre contrat soit 30 "trentièmes" par mois. Un "trentième" = un jour calendaire (tous les jours de la semaine, samedi et dimanche compris).
- 4.** _____
Périodes des contrats correspondant aux dates de vos différents contrats.
- 5.** _____
Heures travaillées correspondant au nombre d'heures effectuées pour chaque contrat de mission.
- 6.** _____
Jour férié : détail des heures payées pour un jour férié non travaillé ou travaillé.
- 7.** _____
Frais professionnels : indemnité de restauration/ déplacement sur le lieu de travail soumis à charges sociales.
- 8.** _____
Montant des frais professionnels indemnité de restauration / déplacement sur le lieu de travail soumis à charges sociales.
- 9.** _____
Prime 13ème mois : le montant apparaîtra en bas du bulletin de salaire en cumul jusqu'à son versement.
- 10.** _____
Indemnité de Fin de Mission (IFM) versée à la fin de chaque mission, égale à 10% du salaire brut perçu pendant cette mission.
- 11.** _____
Congés payés égaux à 10% du salaire (IFM comprise). Ils sont payés en fin de mission.
- 12.** _____
Compte Épargne Temps : possibilité de verser toute ou une partie des primes conventionnelles, dans un compte rémunéré à un taux déterminé par un accord d'entreprise.
- 13.** _____
Complémentaire Santé obligatoire.
- 14.** _____
Cotisations Sociales : les cotisations et contributions sont regroupées par nature de risque (santé, accident du travail, assurance retraite...).
- 15.** _____
Charges patronales : payées par Adecco et non déduites de votre salaire.
- 16.** _____
Charges salariales déduites de votre salaire.
- 17.** _____
Réduction des cotisations salariales Heures supplémentaires : depuis le 1er janvier 2019, les heures supplémentaires et complémentaires effectuées peuvent bénéficier d'une réduction de cotisation salariale d'assurance vieillesse.

Bulletin de salaire

Paie Du : xxx

Païement le : XXXXXXXXXX

Net à payer

Mode de paiement:

1762.44 EUROS

VIREMENT

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Adecco

7 rue du Commerce
49360 MAULEVRIER

Tél. XX XX XX XX XX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXX

Xxxxxxxxxxxxxx

Page : 2/2

	Libellés	Heures ou Bases	Employeur		Taux	Gains	Retenues
			Taux	Montant			
	CSG NON IMPOSABLE	2189,11			6,800 %		148,86
	CSG IMPOSABLE	2189,11			2,400 %		52,54
18	**CSG IMPOSABLE HS**	58,95			9,200 %		5,42
	CRDS IMPOSABLE	2189,11			0,500 %		10,95
	CRDS IMPOSABLE HS	58,95			0,500 %		0,29
19	237 IRLT ex PANIER	20,00			6,10	122,00	
20	280 TRANSPORT Pt.Depl	8,00			3,45	27,60	
	PRELEVEMENT A LA SOURCE						
21	130 PAS-Prlv à la source	1780,85			0,00%		0,00
	Taux personnalisé						
	RETENUES DIVERSES						
22	031 ACOMPTE						150,00
23	045 HEURES PAYEES	151,00					
24	080 13EME MOIS A PAYER	12,25					
25	088 BASE IFM A PAYER	420,00					
26	089 BASE CP A PAYER	420,00					
	BASE HS NON IMPOSABLE						
27	152 Base HS non Imp/Mois	60,00					
	154 Cumul Base HS N.Imp.	60,00					
28	119 CET Total Adecco M-1	1361,13					
29	NET A PAYER AVANT RETENUES/PAS 1912,44					2609,03	846,59
	évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie : 32,24 euros						

Repos compensateur		Brut Social	Cotisations Salariales	Net Imposable	Total versé employeur	Cotisations Patronales	Base SS plafonnée	Trentièmes Présence	Net à payer 34 1762.44 EUROS Rembt PAS 0.00 EUROS
Acquis du mois 0,00	Mois	2268,56	-505,72	1780,85	3181,96	763,80	2268,56	30	
Solde à prendre 0,00	Année	2858,56 30	-636,50	2256,96 31	4037,72 32	1029,56	2268,56	30 33	

Ce bulletin de salaire est fictif et ne peut pas refléter la réalité.
Les taux sont donnés à titre indicatif.

Adecco décode votre bulletin de salaire

18. Cotisations CSG non imposable et imposable :

98,25% du brut + 100% de la part patronale complémentaire santé + 100% d'une partie de la cotisation prévoyance patronale (Maladie/AT).
CSG imposable HS : 98,25% du brut des heures supplémentaires entièrement imposable.

19. - 20. Frais professionnels non soumis :

éléments de rémunération et de frais professionnels non soumis à cotisation.

21. Prélèvement à la source :

indique votre taux d'imposition et le montant prélevé au titre de l'impôt sur le revenu.

22. Retenues diverses :

exemple les acomptes.

23. Total des heures payées dans le mois.

24. 13ème mois à payer :

montant total brut cumulé depuis le début de la mission, qui sera débloqué et payé en fin de mission.

25. Base IFM :

base de calcul de l'IFM de la mission non terminée à la fin du mois, payée à la fin de la mission.

26. Base de congés payés :

base de calcul des congés payés de la mission non terminée à la fin du mois. Ces congés payés seront versés à la fin de la mission.

27. Cumul du brut HS exonérées :

exonération plafonnée à 5 000€/an.

28. Compteur Compte Epargne Temps :

cumul des primes dans le CET à M-1 (sauf mois en cours).

29. Salaire net avant retenues éventuelles du prélèvement

à la source.

30. Cumul annuel du brut social du 1er décembre de l'année N-1

ou 30 novembre de l'année N.

31. Cumul des salaires nets :

montant à déclarer pour vos impôts.

32. Total versé employeur :

somme du salaire brut et des contributions de l'employeur déduit des allègements de charges.

33. Cumul annuel des « trentièmes » :

avec un maximum de 30 « trentièmes » par mois.

34. Net à payer :

salaire à verser acomptes déduits.